

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles suivantes : AL 523 n° 307 rue de la Petite Motte, AL 437 n° 227 chemin de la Goujonnière et AM 408/443/446/447 route de Cour-Cheverny
- commande au Bureau Veritas de la vérification périodique des installations électriques, gaz, systèmes de sécurité, aires de jeux et bornes incendie pour 3 078 € TTC
- commande à l'Ent. Hermelin Peintures de la peinture des huisseries de la mairie et des 3 portails du cimetière pour 8 644,20 € TTC.

MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME

A l'occasion du récent recrutement, l'organigramme a été mis à jour. Il est consultable en mairie.

MOTION CONCERNANT LA FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRACIEUX

Le Conseil Municipal a marqué son opposition à la réforme de la DGFIP qui supprime le centre des finances publiques de Bracieux ; la commune sera rattachée à celui de Vendôme pour sa gestion comptable. La municipalité déplore la perte de proximité dans les communes rurales.

Le Maire, Robert HUTTEAU

